

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ**  
**Séance publique du 8 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un le huit avril à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le deux avril deux mille vingt et un s'est réuni Salle Alphonse Vittoz sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : .....15

Présents : .....13

Votants : .....14

Date de convocation : 04/03/2021

Présents : CHENEVAL Laurette, VERNANCHET Corinne, BUCHACA Joël, PAUTLER Claude, DEMOULIN Jean-Philippe, GERMAIN Grégory, MEURIER-TUPIN Christophe, SOLLIER Marie, LUCE Fabien, FILET François, BOTTOLIER-CURTET Christian, DE MARCO PENLOU Marine, JOLY Philippe

Absents représentés : PERROUX Maxime a donné procuration à CHENEVAL Laurette

Absents excusés : BIDAUT Céline

*Madame DE MARCO PENLOU Marine a été désignée secrétaire de séance.*

▪ **DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N°2021-15 : Compte de Gestion 2020 - Approbation**

**LE CONSEIL MUNICIPAL de VILLE-EN-SALLAZ,**

- Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget de la Commune pour l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget de la Commune pour l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 du Budget de la Commune, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que le présent compte, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative ;
- Statuant
  1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;
  2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget de la Commune ;
  3. sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**A l'unanimité,**

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget de la Commune, pour l'exercice 2020 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote son approbation à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2021-16 : Compte administratif 2020 – Approbation**

Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Joël BUCHACA, Président de la Commission Finances, Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le compte Administratif 2020 comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
  - Recettes : 909 191,74 €
  - Dépenses : 590 028,72 €
  - **Excédent de Fonctionnement : 391 923,04 €**
  
- **Section d'investissement :**
  - Recettes d'Investissement : 403 687,55 €
  - Dépenses d'Investissement : 176 470,18 €
  - **Excédent d'Investissement : 240 727.11 €**

**Avec des restes à réaliser en recettes et dépenses s'élevant à :**

- RAR Recettes d'investissement : 83 554,38 €
- RAR Dépenses d'investissement : 71 912,08 €
- Solde des RAR : 11 642,30 €

**DÉCIDE** d'affecter ce résultat en report à nouveau au budget 2021 selon les écritures comptables correspondantes :

- 240 727,11 € au compte (001),
- 300 000,00 € au compte R 1068, excédent de Fonctionnement capitalisé,
- 91 923,04 € au compte R 002, excédent de Fonctionnement reporté.

**DELIBERATION N°2021-17 : Vote des taux d'imposition 2021**

Mme Le Maire expose que les dispositions de l'article 16 de la loi n° n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale. Les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de taux. Les taux de taxe d'habitation se voient donc figés à leur niveau de 2019. En contrepartie, cet article précise que cette suppression progressive mise en œuvre depuis 2020 et jusqu'en 2023 s'accompagne du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des communes.

Mme Le Maire rappelle que la commune ne souhaite pas augmenter ses taux pour 2021 et que celle-ci n'a plus besoin de voter un taux de taxe d'habitation (TH).

Après examen des différents taux et des règles d'encadrement de la fiscalité locale,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- entendu l'exposé de Mme le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux communaux décidés en 2020 et adopte les taux suivants pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour 2021 :

**TFB :** 13,53% taux communal + 12,03% *taux départemental* = **25,56%**

**TFNB :** 58,34% taux communal = **58,34%**

**DELIBERATION N°2021-18 : Vote du Budget Principal 2021 - Approbation**

Sur proposition de la Commission Finances,

Après avoir pris connaissance des documents prévoyant le vote du budget prévisionnel,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**VOTE** les subventions suivantes à inscrire à l'article 6574 :

AMB MONT BLANC	50,00 €
AS COLLEGE MONGE	400,00 €
AS VIUZ FOOT	150,00 €
ASS. GESTION SALLE VITTOZ	1 700,00 €
ASS. OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE "LES CHOUCAS"	300,00 €
CCAS VILLE-EN-SALLAZ	5 200,00 €
CECAM St JEOIRE	200,00 €
CEG St JEOIRE (Foyer socio-éducatif Collège Monge)	300,00 €
CERCLE DES NAGEURS ROCHOIS (CNR)	150,00 €
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT Lyon-RHONE-ALPES	124,00 €
ECAUT VIUZ	100,00 €
GROUPE INTERVENTION SECOURS (GIS)	100,00 €
FOL 74	200,00 €
HARMONIE LA CECILIENNE	300,00 €
JEUNESSE SPORTIVE FOOT LA TOUR	150,00 €
JSP ST-JEOIRE (Jeunes Sapeurs-Pompiers)	150,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	100,00 €
MFR LE BELVEDERE	50,00 €
MISSION LOCALE FAUCIGNY-MONT BLANC	1 098,00 €
PLAISIR DE LIRE DU FAUCIGNY	70,00 €
SEA 74	91,50 €
SKI CLUB DE BOGEVE	150,00 €
SOU DES ECOLES	3 000,00 €
TENNIS CLUB DES BRASSES	200,00 €
VILL'AGE TENDRE	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 333,50 €</b>

**APPROUVE** le budget primitif 2021 en équilibre :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	971.459,49 €	971.459,49 €
Section d'Investissement	887.973,01 €	887.973,01 €

**CHARGE** Madame le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2021-19 : Convention FOL-UFOVAL 74**

La Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL 74-UFOVAL) est une association Loi de 1901 dont la vocation est d'aider et accompagner les associations d'éducation populaire, les établissements scolaires et les collectivités territoriales dans leurs projets favorisant l'accès pour tous aux vacances, loisirs, à la culture et aux sports.

Pour ce faire, elle organise des classes de découverte, des stages de formation, des actions d'insertion et de réinsertion sociale, des conférences débat, des spectacles, des rencontres sportives, des voyages, mais aussi des séjours de vacances et de loisirs à destination des plus jeunes.

Concernant les colonies de vacances, l'association propose un partenariat avec les communes de Haute-Savoie. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un projet de convention fixant la participation journalière de la commune aux colonies de vacances UFOVAL. Pour 2021, comme prévu au budget 2021, la participation de la commune serait à hauteur de 200 euros, soit environ 4,50 € par jour par enfant de réduction pour les familles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération ;

**CHARGE** Madame le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021.

▪ **QUESTIONS DIVERSES / COMMISSIONS**

- Prochaine commission Environnement Espaces Verts le mardi 13 avril 2021 à 18h
- Travail de la commission Travaux sur la sécurisation du hameau de Prévrières et la restauration de sa Chapelle
- Cour de l'école maternelle : projet de préau à l'étude et nouveau module de jeu en cours de validation par la Commission Scolaire

▪ **AGENDA MARS**

- Lundi 12 avril 2021 – Bureau communautaire
- Lundi 26 avril 2021 – Conseil Communautaire
- Mercredi 28 avril 2021 – Commission Culture CC4R
- Lundi 3 mai 2021 – Bureau Communautaire
- Mercredi 5 mai 2021 – Commission Affaires Sociales
- Lundi 10 mai 2021 – Prochain Conseil Municipal (à confirmer)
- Lundi 17 mai 2021 – Conseil Communautaire
- Mercredi 19 mai 2021 – Commission Culture CC4R
- Mercredi 26 mai 2021 – Comité SCOT

L'ordre du jour et les questions ou points divers étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 30.

Prochain Conseil Municipal : le mardi 11 mai 2021 20h15 (à confirmer)

Le Maire,  
Laurette CHENEVAL.

**Compte-rendu affiché et mis en ligne sur le site le 12.04.2021**  
Délibérations télétransmises à M. le Préfet le 12.04.2021  
L'intégralité des délibérations sont consultables en mairie